

Civils de la Défense

Plateforme de recrutement de personnel civil
contractuel du ministère des Armées

Adjoint au chef du département des archives F/H

Châtelleraut, 86, Vienne, Nouvelle-Aquitaine

Type de contrat	Prise de fonction souhaitée	Niveau d'études
CDD 3 ans renouvelable	01/09/2024	Bac + 3 ou école d'ingénieur
Domaine professionnel	Niveau d'expérience	Rémunération
DOCUMENTATION, ARCHIVES ET PATRIMOINE	Confirmé (5 à 10 ans)	mensuel net annuel brut (selon expérience)
Avantages liés au poste	Contraintes particulières d'exercice	Télétravail
-	-	Non

Descriptif de l'organisation

Le ministère des armées assure la protection du territoire, de la population et des intérêts français. Il est également impliqué dans les missions de service public. Pour la réalisation de ses missions, le ministère des armées emploie, outre les militaires, plus de 60 000 civils en France et à l'étranger. Les agents civils apportent leurs compétences techniques ou administratives dans le cadre de missions à forts enjeux ! Devenez Civils de la Défense : contribuez à un monde plus sûr en rejoignant le ministère des armées en CDD ou en CDI !

Descriptif des missions

Au sein du centre des archives de l'armement et du personnel civil (CAAPC), le département des archives de la Gendarmerie est chargé, sous l'autorité du conservateur du patrimoine, adjoint au chef de Centre : d'accompagner le commandement et le pilotage de la division des archives intermédiaires de la Gendarmerie nationale (DAIGN, 13 agents, dont 10 gendarmes), basée au Blanc : programmer les campagnes de versements à la DAIGN, de transfert à Châtelleraut, instruire les demandes d'éliminations, manager l'équipe ; d'assurer le contrôle scientifique et technique sur les archives de la Gendarmerie (hors direction centrale et quelques unités spécialisées) ; de contribuer aux travaux d'élaboration et de validation des outils de gestion des archives (chartes archivage, plans classement, référentiels conservation, stratégies archivage systèmes d'information) ; de contribuer à la mise en valeur de ces archives, tant pour les besoins de la recherche scientifique que pour des opérations de valorisation (consultations, expositions, publications). À ce titre, il est chargé de participer au commandement et au pilotage de l'équipe de la DAIGN, recueillir l'expression des besoins, encadrer les activités de traitement et d'élimination des archives ; assurer le contrôle scientifique et technique sur les archives des services producteurs ; organiser la collecte des archives : planifier les versements, valider les bordereaux de versement, contrôler la conformité des versements, encadrer le transfert des archives traitées vers Châtelleraut ; instruire les demandes d'élimination ; • enregistrer et contrôler les données documentaires des versements dans le SI ARCHIPEL ; • participer à la gestion des processus transverses de contrôle interne « CST et

Collecte » et « Traitement des archives » : rédiger des procédures, suivre des indicateurs.

Profil recherché

Les compétences souhaitées pour ce poste sont les suivantes : • savoir proposer et gérer un projet ; • savoir émettre un diagnostic et des préconisations ; • savoir élaborer et appliquer un plan de classement et un référentiel de conservation ; • savoir déterminer et appliquer des méthodes de tri et d'échantillonnage ; • connaître la législation en matière d'archives ; • connaître l'archivage électronique ; • esprit d'analyse et capacités de synthèse ; • rigueur ; • sens du dialogue et de la négociation, qualités relationnelles ; • capacités rédactionnelles. Une expérience est souhaitée dans le domaine du contrôle scientifique et technique, de la collecte des archives et du records management. Toutefois une formation archivistique est possible.

Process de recrutement

- Le candidat sera recruté en qualité d'officier commissionné du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.
- Contractuel dans la limite de 17 ans de services, il se verra proposer un contrat initial de 5 ans au grade de lieutenant voire capitaine selon son expérience et son niveau de qualification. Statut de militaire commissionné : • article L. 4132-10 du code de la défense ; • décret n° 2012-1456 du 24/12/2012 ; • décret n° 2008-959 du 12/9/2008 ; • arrêté du 21/1/2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés.
- Sens élevé du service, disponibilité, adaptabilité, réserve et très haute moralité.